



Exercice sur le syllogisme juridique

Par **smanou**, le **07/10/2009** à **21:44**

Bonjour, Je me permet de poster car j'ai un exercice en faire en droit des contrats je suis en 2^{ème} année mais j'ai du mal car aucune méthodologie n'a été donné par mon prof. Je vous poste mon exercice et j'attends de vous des indications pour le résoudre, des aides, mais PAS de me le faire. je dois répondre à cette question: Mr Schmidt achète chaque année, aux environs du 15 décembre, 150 dindes à M Ferme. M. Schmidt les vend dans sa boucherie durant les périodes des fêtes de Noël. En décembre 2006, Mr Ferme a livré, comme chaque année; 150 dindes à M. Schmidt. Lorsque ce dernier a reçu la facture il a refusé de payer. En avait-il la possibilité ? Personnellement je dirais oui car le silence ne vaut pas acceptation, c'est ce que j'ai compris. question 2) M. Daite est locataire et ne paie plus son loyer depuis quelques mois. Son propriétaire lui adresse une lettre par laquelle il l'informe de sa volonté d'effacer ces dettes en lui accordant la remise de l'ensemble des loyers échus. M. Daite n'a pas répondu à cette lettre. Pourra-t-il malgré tout en profiter de ses effets? Je pense que non, il ne pourra en profiter car le silence du locataire rendra l'offre nulle. merci de me donner vos avis, vos conseils. toutes aides sont la bienvenue.

Par **rag**, le **17/12/2009** à **15:38**

Bonjour smanou, Voici une des méthodes (il en existe plusieurs) pour résoudre un cas pratique : De plus je vous conseille de suivre la méthode que votre enseignant vous donnera lors de la correction car chaque enseignant possède ses propres exigences. 1^{ère} étape qualification juridique des faits (offre de contrat, contrat de vente....) 2^{ème} étape énoncer le problème de droit 3^{ème} étape énoncer le principe + exceptions (seulement si elles s'appliquent au cas pratique, ne pas réciter son cours) 4^{ème}

étape appliquer en l'espèce
PS : pour vos cas pratique, il faut déterminer s'il y eu acceptation ou non. certes le silence ne vaut pas acceptation en l'absence de délai mais le fait de prendre livraison de la chose peut être considéré comme acceptation.
Bonne fin de journée.